

Date de la convocation portant l'ordre du jour : 11 octobre 2022

Date de l'affichage du présent procès-verbal : 25 octobre 2022

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL**

**Du 18 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit octobre à vingt heures - s'est tenue l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue sous la présidence de M. Philippe BOUQUET, en présence de :

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
ADAM-LES-PASSAVANT	CCDB	DELEUZE Ghislaine	DELEGUE	T		X	
	CCDB	BOURRIOT Philippe	DELEGUE	S			
ADAM-LES-VERCEL	CCPHD	ROSETTO Serge	DELEGUE	T			X
	CCPHD	AMIOT Pierre-Marie	DELEGUE	S			
AISSEY	CCDB	VIEILLE Patrice	DELEGUE	T		X	
	CCDB	CRETIN Cyril	DELEGUE	S			
AUBONNE	CCM	COMBÉ Pierre	DELEGUE	T		X	
	CCM	HUERTAS Emilie	DELEGUE	S			
AVOUDREY	CCPHD	DISTEL Gilbert	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	LEMAIRE Dorian	DELEGUE	S			
	CCPHD	CANASI François	DELEGUE	T			X
	CCPHD	GIRARDET Jean-François	DELEGUE	S			
BARTHÉRANS	CCLL	KOUZMINE Régis	DELEGUE	T			
	CCLL	LESPLIT Odile	DELEGUE	S			X
BELMONT	CCPHD	MOONENS Robert	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CONVERSET Philippe	DELEGUE	S			
BOUCLANS (Vauchamps)	CCPHD	HIRTZEL Martial	DELEGUE	T			
	CCPHD	ISABEY Jean-Marie	DELEGUE	S	X		
	CCPHD	MICHEL Gino	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POMMEY Oriane	DELEGUE	S			
	CCPHD		DELEGUE	T			
BREMONDANS	CCPHD	GIRARDET Gérard	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	JEUNE DOMINIQUE	DELEGUE	S			
BRETIGNEY-NOTRE-DAME	CCDB	BOILLOT Jean-Paul	DELEGUE	T	X		
	CCDB	CHAILLET Christophe	DELEGUE	S			
CESSEY	CCLL	TELES Patrick	DELEGUE	T		X	
	CCLL	BICHOT Yannick	DELEGUE	S			
CHAMPLIVE	CCDB	CLEMENT Marcel	DELEGUE	T	X		
	CCDB	VERDIER François	DELEGUE	S			
CHARNAY	CCLL	PETITLAURENT Anne-Marie	DELEGUE	T	X		
	CCLL	ROY Richard	DELEGUE	S			
CHAUX-LES-PASSAVANT	CCPHD	TOURNOUX Dominique	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PHILIPPE André	DELEGUE	S			
CHEVIGNÉY-LES-VERCEL	CCPHD	JEUNOT Alain	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VANNIER Frédéric	DELEGUE	S			
CLERON	CCLL	GALLI Rudy	DELEGUE	T	X		
	CCLL	CLERC Jean-marie	DELEGUE	S			
CONSOLATION-MAISONNETTES	CCPHD	JOLY Jean-Claude	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RIPPES Vincent	DELEGUE	S			
COTEBRUNE	CCDB	BARRAND Donat	DELEGUE	T			
	CCDB	BUSSIÈRE Jean-Baptiste	DELEGUE	S	X		
COURCELLES	CCLL	GUILLERMOZ Carole	DELEGUE	T			X
	CCLL	LEMONNIER Laurent	DELEGUE	S			
COURTETAÏN-ET-SALANS	CCPHD	ANDRE Sébastien	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	VUILLEMIN Samuel	DELEGUE	S			
DAMMARTIN-LES-TEMPLIERS	CCDB	TOURNERET Maurice	DELEGUE	T	X		
	CCDB	MULLER Frédérique	DELEGUE	S			
DOMPREL	CCPHD	GUYON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	MOREL Michel	DELEGUE	S			
DURNES	CCLL	PESEUX Gérard	DELEGUE	T	X		
	CCLL	CUENOT Dominique	DELEGUE	S			
ECHEVANNES	CCLL	DREZET Jean-Marie	DELEGUE	T		X	
	CCLL	BOULARD Elisabeth	DELEGUE	S			
EPENOUSE	CCPHD	BARBIER Jean-Paul	DELEGUE	T			X
	CCPHD	GIRARDET Clément	DELEGUE	S			

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
				P	Po	A	E
EPEUGNEY	CCLL	AYMONIN Guillaume	DELEGUE	T	X		
	CCLL	DEAU Nicolas	DELEGUE	S			
	CCLL	TAUVERON Romuald	DELEGUE	T	X		
	CCLL	MARTIN David	DELEGUE	S			
ETALANS	CCPHD	VIENNET Jean-Louis	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	TALLANDIER Damien	DELEGUE	S			
	CCPHD	LENGLET Michel	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	WOILLARD Jocelyne	DELEGUE	S			
	CCPHD	BORNE Jean-Luc	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	POUYET Marie-José	DELEGUE	S			
	CCPHD	PESEUX Alain	DELEGUE	T		X	
ETRAY	CCPHD	HANRIOT Catherine	DELEGUE	T			
	CCPHD	BICHET Franck	DELEGUE	S	X		
EYSSON	CCPHD	SAMSON Christophe	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOUHELIER Anne	DELEGUE	S			
FALLERANS	CCPHD	BOLARD Christian	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CLERC Stéphane	DELEGUE	S			
FLANGEBOUCHE	CCPHD	PUSARD David	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	MYOTTE-DUQUET William	DELEGUE	S			
	CCPHD	FAIVRE Laurence	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	PEPIOT Jean-Yves	DELEGUE	S			
GERMEFONTAINE	CCPHD	FAIVRE François	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	RAMPANT Christian	DELEGUE	S			
GLAMONDANS	CCDB	RUEFF Christian	DELEGUE	T	X		
	CCDB	PETIT Stéphane	DELEGUE	S			
GONSANS	CCPHD	VITALI Pascal	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	PANIER Aurélien	DELEGUE	S			
	CCPHD	KOVASIC Hervé	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BANOS Sylvain	DELEGUE	S			
GOUX-SOUS-LANDET	CCLL	VUILLEMIN Martine	DELEGUE	T			X
	CCLL	GODIN Renaud	DELEGUE	S			
GRANDFONTAINE-SUR-CREUSE	CCPHD	LOCATELLI Pascal	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	BERTIN Damien	DELEGUE	S			
GUYANS-DURNES	CCPHD	DEVILLERS Frédéric	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	ROUSSEL Emmanuel	DELEGUE	S			
GUYANS-VENNES	CCPHD	GUERARD Eddy	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	BOISSENIN Patrick	DELEGUE	S			
	CCPHD	VIPREY Gilles	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	MAGNIN-FEYSOT Pierre	DELEGUE	S			
LAVANS-VUILLAFANS	CCLL	ANGIOLINI Pascale	DELEGUE	T		X	
	CCLL	LOIZON Béatrix	DELEGUE	S			
LAVIRON	CCPHD	TROUILLOT Michel	DELEGUE	T			
	CCPHD	DEVILLERS Emmanuel	DELEGUE	S	X		
LES MONTS RONDS	CCLL	ROBERT Marie-Christine	DELEGUE	T	X		
	CCLL	MORIS Christine	DELEGUE	S			
	CCLL	SAUGET Denis	DELEGUE	T		X	
	CCLL	PARROD René	DELEGUE	S			
LES PREMIERS SAPINS	CCPHD	DEFONTAINE Thierry	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	COINTET Alexandre	DELEGUE	S			
	CCPHD	COULOT PIERRE	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	CACHOD Didier	DELEGUE	S			
	CCPHD	MOUROT Patrick	DELEGUE	T		X	
	CCPHD	PARIS Mélanie	DELEGUE	S			
	CCPHD	DELACHAUX Alice	DELEGUE	T	X		
L'HOPITAL-DU-GROSBOIS	CCLL	BEPOIX Gérald	DELEGUE	T	X		
	CCLL	TROUILLOT Raphaëlle	DELEGUE	S			
	CCLL	NOVOT Eugénio	DELEGUE	T		X	
	CCLL	KOLLY Benoît	DELEGUE	S			
LODS	CCLL	RENAUD Michel	DELEGUE	T			
	CCLL	PICHETTI Christian	DELEGUE	S	X		
LONGECHAUX	CCPHD	TATTU Yannis	DELEGUE	T	X		
	CCPHD	DETOUILLON Jimmy	DELEGUE	S			
LONGEMAISSON	CCPHD	BRISEBARD Claude	DELEGUE	T			
	CCPHD	GARDAVAUD Vincent	DELEGUE	S	X		

commune	CC	NOM PRENOM	DELEGUE	T	Présent(e) : P Procuration : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E			
					P	Po	A	E
MAGNY-CHATELARD	CCPHD	JUIF Pierre	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	COLIN Jérémy	DELEGUE	S				
MALBRANS	CCLL	BOUQUET Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCLL	COQUET Patrice	DELEGUE	S				
MONTIVERNAGE	CCDB	PAHIN-MOUROT Gérard	DELEGUE	T			X	
	CCDB		DELEGUE					
MONTROND-LE-CHATEAU	CCLL	LOPES Guillaume	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LIDOINE Xavier	DELEGUE	S				
	CCLL	PERRIN Pascal	DELEGUE	T	X			
	CCLL	GIRARDET Fabienne	DELEGUE	S				
NAISEY-LES-GRANGES	CCPHD	LIMACHER Eric	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CARLOT Adeline	DELEGUE	S				
	CCPHD	VUILLEMIN Philippe	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	RUBRECHT Christophe	DELEGUE	S				
ORCHAMPS-VENNES	CCPHD	GIRARDIN Fabrice	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	JACCOTTEY-MYOTTE Karine	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHABERT Gérald	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	TASSETTI Marina	DELEGUE	S				
	CCPHD	BARTH André	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CLERC Elise	DELEGUE	S				
	CCPHD	PRILLARD Julien	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	BOILLOT Nathalie	DELEGUE	S				
	CCPHD	FOURNIER Gilles	DELEGUE	T	X			
CCPHD	CUCHE Elodie	DELEGUE	S					
ORNANS	CCLL	JOUVIN Christophe	DELEGUE	T				X
	CCLL	COLLINET Franck	DELEGUE	S				
	CCLL	BELPOIS Jean-Michel	DELEGUE	T				X
	CCLL	LAITHIER Sébastien	DELEGUE	S				
	CCLL	SERVANT Thibaut	DELEGUE	T				X
	CCLL	PIERRET Boris	DELEGUE	S				
	CCLL	BOURNEZ Estelle	DELEGUE	T				X
	CCLL	FESSELIER Catherine	DELEGUE	S				
	CCLL	PERNIN Daniel	DELEGUE	T				X
CCLL	JEANNEY Christine	DELEGUE	S					
ORSANS	CCPHD	JEANNINGROS Guillaume	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	TROUILLOT Julien	DELEGUE	S				
OSSE	CCDB	PIQUARD Charles	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CHOPARD Charley	DELEGUE	S				
PALANTINE	CCLL	LASSEUBE Eric	DELEGUE	T				X
	CCLL	FRANCHINI Jérôme	DELEGUE	S				
PASSAVANT	CCDB	CANTIN Benoît	DELEGUE	T			X	
	CCDB	COPPOLA Sylvain	DELEGUE	S				
PASSONFONTAINE	CCPHD	FAIVRE Anthony	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	POURCELOT Thomas	DELEGUE	S				
PIERREFONTAINE-LES-VARANS	CCPHD	GUINCHARD Christian	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	PRIEUR Daniel	DELEGUE	S				
	CCPHD	PARRIAUX François	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	CUCHEROUSET François	DELEGUE	S				
	CCPHD	BULAS José	DELEGUE	T	X			
CCPHD	PRETRE Mélanie	DELEGUE	S					
ROUHE	CCLL	CHASSOT Bernard	DELEGUE	T	X			
	CCLL	ROUSSEL Cyril	DELEGUE	S				
RUREY	CCLL	MONNIER Alain	DELEGUE	T		X		
	CCLL	CHASSOT Laurent	DELEGUE	S				
SAINT-GORGON-MAIN	CCM	PRETRE Béatrice	DELEGUE	T	X			
	CCM	CAILLOUX Charly	DELEGUE	S				
SAINT-JUAN	CCDB	PERGAUD Didier	DELEGUE	T	X			
	CCDB	CAILLOT Adrien	DELEGUE	S				
SAULES	CCLL	DAUDEY Louis	DELEGUE	T	X			
	CCLL	DELIOT Emmanuel	DELEGUE	S				
SILLEY-BLEFOND	CCDB	COMTE Jean-Pierre	DELEGUE	T			X	
	CCDB	MARRINER Nicos	DELEGUE	S				

commune	CC	NOM PRENOM	T	Présent(e) : P Procurator : Po Absent(e) ): A Excusé(e) : E				
				P	Po	A	E	
TARCENAY-FOUCHERANS	CCLL	VICAIRE Ghislain	DELEGUE	T	X			
	CCLL	LEFEBVRE Isabelle	DELEGUE	S				
	CCLL	HUMBERT David	DELEGUE	T		X		
	CCLL	DEMOLY Nicolas	DELEGUE	S				
	CCLL	DARTEVEL Michel	DELEGUE	T	X			
	CCLL	PRETOT Patrice	DELEGUE	S				
	CCLL	GROSHENRY Maxime	DELEGUE	T		X		
TREPOT	CCLL	FAIVRE-PIERRET Christophe	DELEGUE	S				
	CCLL	HENRIOT-COLIN Stéphane	DELEGUE	T				X
	CCLL	PERROT Denis	DELEGUE	S				
	CCLL	PROST Pierre	DELEGUE	T				X
VALDAHON	CCLL	TAILLARD Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	LE HIR Sylvie	DELEGUE	T				X
	CCPHD	DIGARD Rachel	DELEGUE	S				
	CCPHD	BENOIT Pierre	DELEGUE	T				
	CCPHD	JOBERT Gaëlle	DELEGUE	S				
	CCPHD	DIRAND Bruno	DELEGUE	T			X	
	CCPHD	LAPOIRE Bernard	DELEGUE	S	X			
	CCPHD	PARRENIN Michel	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	MOULIN Didier	DELEGUE	S				
VENNES	CCPHD	PERROT Noël	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LOMBARD Colette	DELEGUE	S				
VERCEL-VILLEDIEU-LE-CAMP	CCPHD	VIENNET Marguerite	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LAURENCE Didier	DELEGUE	S				
	CCPHD	FLEURY Daniel	DELEGUE	T		X		
	CCPHD	ANDREY Stéphane	DELEGUE	S				
	CCPHD	CHAUVET Jean	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	ANDREY Sandra	DELEGUE	S				
	CCPHD	GOY Samuel	DELEGUE	T				X
VERNIERFONTAINE	CCPHD	KEMPF Sylvia	DELEGUE	S				
	CCPHD	GIRARDET Benoît	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	LETOUBLON Hervé	DELEGUE	S				
VOIRES	CCPHD	GUYOT Gérard	DELEGUE	T	X			
	CCPHD	BAILLY Jean-François	DELEGUE	S				
						X		
<b>TOTAL</b>					65	15	17	12

Le Président, M. Philippe BOUQUET accueille et remercie les délégués présents, ainsi que la commune des Premiers Sapins pour la mise à disposition de la salle de réunion.

M. le Président présente les excuses des délégués des communes de : Adam les Passavant (Mme Ghislaine DELEUZE), Aissey ( M. Patrice VIEILLE), Aubonne (M. Pierre Combe), Avoudrey (M. Gilbert DISTEL), Bartherans (Mme Odile LESPRIT), Cessey (M. Patrick TELES), Echevannes (M. Jean-Marie DREZET), Etalans (M. Alain PESEUX), Goux-sous-Landet (Mme Martine VUILLEMIN), Lavans-Vuillafans (Mme Pascale ANGIOLINI), Magny-Châtelard (M. Pierre JUIF), Orchamps-Vennes (M. Julien PRILLARD), Ornans (M. Christophe JOUVIN – M. Jean-Michel BELPOIS – M. Thibaut SERVANT - Mme Estelle BOURNEZ - M. Daniel PERNIN), Palantine (M. Eric LASSEUBE), Rurey (M. Alain MONNIER), Tarcenay-Foucherans (M. Maxime GROSHENRY – M. David HUMBERT), Trepot (M. Stéphane HENRIOT-COLLIN – M. Pierre PROST) Valdahon (Mme Sylvie LE HIR), Vercel (M. Daniel FLEURY – M. Samuel GOY), Voires (M. Lionel PERNIN).

Il rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2022**
- 2. Point le cas échéant sur les différentes commissions :**
  - 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »
  - 2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »
  - 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »
  - 2.4 Commission « Contrôle Financier »
- 3. Etat d'avancement des interconnexions et des adhésions en cours**

#### 4. Finances/Budget :

4.1 Décision modificative budgétaire N° 1 : prise en compte des reversements de subventions aux collectivités concernées

4.2 Tarifs Ouvans Landresse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

#### 5. Patrimoine : SILLEY-BLEFOND acquisition des parcelles AB35-AB37 et AB64

#### 6. Ressources Humaines : présentation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

#### 7. RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service 2021

#### 8. Questions diverses

- Calendrier

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président, rappelle que M. Charles PIQUARD a été élu secrétaire du Bureau syndical lors de l'installation du comité le 27 juillet 2020, il propose de le maintenir dans ses fonctions pour cette séance.

A l'unanimité, M. Charles PIQUARD est élu secrétaire de séance pour le Comité Syndical.

Quorum : 109 délégués en exercice, le quorum est donc de 55 membres.

Pour cette séance, M. le Président constate que 65 délégués sont présents. Le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

### 1. Approbation du procès-verbal de du Comité Syndical du 14 juin 2022

❖ *M. le Président demande s'il y a des remarques.*

Le procès-verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque de la part des délégués, M. le Président le soumet au vote. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### 2. Point le cas échéant sur les différentes commissions

M. le Président donne la parole à chaque Vice-Président afin qu'il présente le travail effectué par chacune des commissions :

#### 2.1 Commission « Relations partenariales et Communication »

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente fait un point sur les dossiers en cours

##### ▪ Carte de vœux :

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique que, dans une démarche environnementale, la commission travaille sur une carte de vœux virtuelle voire animée.

##### ▪ Les moyens publicitaires :

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente explique que la commission réfléchit à d'autres moyens de communication comme des stylos, des écocup etc...

Les notions de circuits-courts ou éco responsabilité ont été évoquées.

##### ▪ Actions 2023 :

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente indique que les membres de la commission ont présenté l'idée de promouvoir la qualité de l'eau auprès des écoles puis l'ensemble des usagers. La commission recherche des intervenants. Elle invite les délégués qui pourraient avoir ce type d'informations à les transmettre au syndicat.

Elle rappelle que le site internet du SIEHL est en ligne à l'adresse suivante : <https://siehl25.fr/fr/>. Elle invite les délégués à le consulter et à lui faire remonter toutes les remarques et suggestions pour le faire vivre.

Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, elle les remercie de leur attention.

M. le Président remercie Mme la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et les membres de la Commission pour leur travail de qualité.

## **2.2 Commission « Délégation de Service Public et régies »**

### **2.2.1 Compte rendu de la réunion trimestrielle**

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président fait un compte rendu de la réunion du 8 septembre 2022 :

Etat des renouvellements des compteurs de plus de 15 ans : le contrat de DSP impose au délégataire le remplacement de ces compteurs, M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président précise qu'au 31 août 2022, il en reste 445 compteurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, 1 331 compteurs ont été remplacés sur le SIEHL et sur GBM.

Etat sur le renouvellement des branchements : contractuellement, ce sont 283 branchements qui doivent être renouvelés chaque année.

Au 31 août 2022, 181 branchements ont été renouvelés, dont :

- 134 sur le SIEHL
- 84 en raison de fuite.

Information sur les contentieux et gros impayés. (eau/assainissement) : les dossiers de contentieux ou impayés supérieurs à 5 000 € ont été présentés.

Ceux-ci représentent 53 692.67€ soit une baisse significative depuis la dernière réunion trimestrielle (98 185.31€).

Plateforme d'appel - évolution du taux de prise d'appel : Mme Stéphanie LEGUAY, Responsable relation Client SUEZ, a présenté les statistiques de la relation client de l'année 2022.

- **Le taux de prise d'appel**, après une chute en juin (79 %), est remonté ces derniers mois (autour de 85 % en août) mais n'atteint pas l'objectif contractuel de 90%.  
Depuis la réunion du 8 septembre, ce taux a de nouveau chuté à 66%.
- **Le temps d'attente**, selon Gaz et Eau reste en dessous de 5 minutes.
- **Le stock de mails non traités** en moins de 48 h est fortement remonté en juin-juillet suite à un problème de double facturation hors secteur SIEHL (1 000 mails > 48 h en juillet 2022) puis tend à redescendre en août 2022 (850 mails > 48 h).

Concernant les demandes de dégrèvements : le manque de personnel formé dû au Covid notamment, a également provoqué des retards dans le traitement des dossiers. En avril 2022, 280 demandes étaient en attente. Avec les mesures prises, ce chiffre est redescendu à 54 en août. Pour le SIEHL, il y a approximativement 2 demandes par semaines.

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-président indique que Mme Stéphanie LEGUAY a également présenté les nouveaux services : rendez-vous en ligne, dégrèvement en ligne, photo compteur, E-TIP, déménagement en ligne, application « mon eau ».

Il présente les travaux en cours :

- **Télégestion et report d'index** : 66 sites équipés au total (et 13 sites partiels).
- **Remplacement des échelles et gardes corps** : 22 sites ont été équipés en 2021 et 25 sites en 2022 pour un programme de 32 sur l'année 2022 (planning calé sur le lavage des réservoirs). Il précise que le lavage des réservoirs ayant été suspendu en raison de l'arrêt de sécheresse, le remplacement des échelles a été un peu retardé.

Actualités du contrat DSP : Gestion de la canicule 2022

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-président présente les courbes de niveau des puits de Montgesoye au moment où les tirages étaient les plus importants. Le niveau a baissé, mais relativement (1.50 m depuis janvier, dont 0.50 m en tirage important). Il fait remarquer que la nappe maintient un niveau stable malgré la sécheresse.

## 2.2.2 Présentation de factures-type

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président présente aux délégués des factures « type » avec les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ne tenant pas compte des tarifs applicables au 1<sup>er</sup> octobre 2022), afin d'expliquer plus clairement le document reçu par les usagers :

- une facture comportant uniquement l'eau potable

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>280,40</b>		<b>295,83</b>
<b>ABONNEMENT</b>						
Part Gaz et Eaux du 28/01/2022 au 28/01/2023		2	31,34	62,68	5,5	
Part Syndicat de la HAUTE-LOUE semestrielle du 28/01/2022 au 28/01/2023		2	9,69	19,38	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>						
Part Gaz et Eaux T1 du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,8344	100,13	5,5	
Part Syndicat de la HAUTE-LOUE T1 du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,7594	91,13	5,5	
Part Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,0590	7,08	5,5	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>33,60</b>		<b>35,45</b>
<b>AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE</b>						
Lutte contre la pollution du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,28	33,60	5,5	
<b>TOTAL HT</b>						
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>						
Total TTC TVA acquittée sur les débits						<b>331,28</b>
<b>Net à payer</b>						<b>331,28 €</b>

*Annotations :*  
 - Gaz et Eaux : Part Gaz et Eaux du 28/01/2022 au 28/01/2023  
 - SIEHL : Part Syndicat de la HAUTE-LOUE semestrielle et T1  
 - AGENCE DE L'EAU : Part Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

- une facture comportant l'eau potable et l'assainissement.

Détail de votre facture		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<b>DISTRIBUTION DE L'EAU</b>				<b>280,40</b>		<b>295,83</b>
<b>ABONNEMENT</b>						
Part Gaz et Eaux du 28/01/2022 au 28/01/2023		2	31,34	62,68	5,5	
Part Syndicat de la HAUTE-LOUE semestrielle du 28/01/2022 au 28/01/2023		2	9,69	19,38	5,5	
<b>CONSOMMATION</b>						
Part Gaz et Eaux T1 du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,8344	100,13	5,5	
Part Syndicat de la HAUTE-LOUE T1 du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,7594	91,13	5,5	
Part Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,0590	7,08	5,5	
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</b>				<b>265,27</b>		<b>271,00</b>
<b>ABONNEMENT</b>						
Part Gaz et Eaux du 28/01/2022 au 28/01/2023				10,04	10,0	
Part Communautaire du 28/01/2022 au 28/01/2023				26,39	10,0	
<b>CONSOMMATION</b>						
Part Gaz et Eaux du 28/01/2022		120 m <sup>3</sup>	0,5545	66,54	10,0	
Part Communautaire du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,67	80,40	10,0	
<b>ORGANISMES PUBLICS</b>				<b>52,80</b>		<b>56,57</b>
<b>AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE</b>						
Lutte contre la pollution du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,28	33,60	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 28/01/2022 au 28/01/2023		120 m <sup>3</sup>	0,16	19,20	10,0	
<b>TOTAL HT</b>						
<b>MONTANT TVA ( 5.5 %)</b>						
<b>MONTANT TVA ( 10.0 %)</b>						
Total TTC TVA acquittée sur les débits						<b>623,40</b>
<b>Net à payer</b>						<b>623,40 €</b>

*Annotations :*  
 - Gaz et Eaux : Part Gaz et Eaux du 28/01/2022 au 28/01/2023  
 - SIEHL : Part Syndicat de la HAUTE-LOUE semestrielle et T1  
 - AGENCE DE L'EAU : Part Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse  
 - **Ne concerne pas l'eau potable** (sur la section Collecte et Traitement des Eaux Usées)

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

- ❖ M. Rudy GALLY (Cléron) revient sur la présentation relation/client et indique que pour lui, le taux de prise d'appel de la plateforme ne correspond pas à la réalité. Il fait part de son mécontentement suite à un problème de dégrèvement au mois d'août. Il précise avoir essayé de contacter 3 fois cette plateforme et qu'après avoir attendu entre 35 et 40 minutes, il a eu 3 interlocuteurs différents qui lui ont demandé chacun de déposer des documents différents. Il ajoute qu'étant client, on lui a, quand même, redemandé son RIB.  
Il indique également que son dégrèvement a été, finalement, validé mais qu'il n'a, à ce jour, toujours pas été remboursé alors qu'il s'agit d'une somme non négligeable.  
M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président indique que ce sont des points (dégrèvement -taux d'appel...) de vigilance qui sont évoqués à chaque réunion trimestrielle et qu'il est donc important que ce genre de dossier soit remonté au SIEHL.

M. le Président précise que le SIEHL a un interlocuteur privilégié chez Gaz et Eaux qui a en charge de traiter en priorité, sur demande du syndicat, les dossiers problématiques. Il invite donc les délégués mais également les usagers à transmettre par tout moyen à leur convenance (mail, courrier, etc...) les documents (courriers, factures...) à l'adresse du syndicat qui les communiquera à cet interlocuteur.

Concernant la plateforme, lors d'une visite du site à Dijon, il a été précisé que tous les appels étaient enregistrés. M. le Président conseille aux usagers mécontents suite à un temps d'attente trop long de transmettre au syndicat les informations suivantes :

- la ligne qu'ils ont utilisé pour appeler la plateforme (leur n° de téléphone fixe ou de portable)
- la date
- et l'horaire,

et ce dans un souci d'amélioration qualitative de la relation client.

- ❖ M. Guillaume AYMONIN (Epeugney) fait également part du problème qu'il a rencontré. Il indique que suite à un déménagement, il a pu faire les démarches en ligne. Cependant, il regrette vivement qu'étant déjà un client, on lui ait demandé de nouveaux les documents, que Gaz et Eaux avait, et ce, en trois exemplaires.

M. le Président renouvelle ses dires, à savoir qu'il faut impérativement transmettre au SIEHL les problèmes rencontrés pour qu'ils soient remontés et évoqués lors des réunions trimestrielles, afin de pouvoir améliorer cette relation client avec le délégataire.

Mme Cécile PERNIN, technicienne, expose aux délégués que suite à plusieurs appels d'usagers indiquant que la plateforme était inaccessible ; elle l'a, elle-même, contactée. Elle a pu constater que le message était clairement dissuasif en invitant les usagers à raccrocher. Cette information a été remontée à Mme Stéphanie LEGUAY et depuis ce jour, le message d'attente a été modifié.

M. le Président remercie M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, les membres de la Commission et Mme Cécile PERNIN, technicienne du syndicat pour le travail effectué.

### 2.3 Commission « Travaux réseaux équipements et patrimoine »

#### 2.3.1 Point sur les travaux depuis la dernière réunion du Comité Syndical

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président, présente un point sur l'avancement des travaux.

#### ➤ TRAVAUX AEP RECEPTIONNES : pour un montant de 100 992.54€ HT

#### FORAGE

- Montgesoye : lot 2 équipements des forages (Evolution du traitement de l'eau)

MOE REILE	2 500.00€
Société GAZ et Eaux	87 807.53€
Travaux complémentaires	10 685.01€
<b>total</b>	<b>100 992.54€</b>

- TRAVAUX AEP TERMINÉS : pour un montant de 426 466.52€ HT

#### GROUPEMENTS DE COMMANDES 2021 (eau / assainissement)

- Vercel : Grande Rue

MOE André	3 799.00€
Entreprise VERMOT TP	151 225.00€
<b>total</b>	<b>155 024.00€</b>

- Les Premiers Sapins (Chasnans) :

MOE BEJ	10 540.00€
Entreprise VERMOT TP	260 902.52€
<b>total</b>	<b>271 442.52€</b>

➤ **TRAVAUX AEP EN COURS : pour un montant de 164 030.58€ HT**

**GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)**

• **Etray : Chemin neuf**

MOE SIEHL	-
Entreprise PELLEGRINI	113 695.58€
<b>total</b>	<b>113 695.58€</b>

• **Les Premiers Sapins (Nods) : rue de la scierie**

MOE BEJ (pris en charge par la commune)	-
Entreprise BOUCARD TP	50 335.00€
<b>total</b>	<b>50 335.00€</b>

➤ **TRAVAUX AEP A DEMARRER : pour un montant de 1 039 005.70€ HT**

**FORAGE**

• **Lods : réalisation d'un 2<sup>nd</sup> forage (Prospection de nouvelles ressources)**

MOE REILE	5 000.00€
Entreprise FORASUD	106 111.00€
<b>total</b>	<b>111 111.00€</b>

**GROUPEMENTS DE COMMANDES 2022 (eau / assainissement)**

• **Pierrefontaine-Les-Varans : Rues de la pépinière et de Belmont**

MOE JDBE	5 020.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	123 109.40€
<b>total</b>	<b>128 129.40€</b>

**FEEDER**

• **Eysson-Moulin de Creuse :**

MOE ANDRE	8 714.00€
Entreprises PELLEGRINI/BONNEFOY	599 270.30€
<b>total</b>	<b>607 984.30€</b>

• **Eysson-Epenouse :**

MOE ANDRE	8 161.00€
Entreprise CHOPARD LALLIER	183 620.00€
<b>total</b>	<b>191 781.00€</b>

➤ **TRAVAUX en étude : pour un montant de 1 188 203.00€ HT**

Commune	Rue	Ø (mm)	Longueur (ml)	Branchement (U)	Estimation (€ HT)
Côtebrune		80	600	14	152 622 €
Passavant		125	2880	5	525 800 €
Montrond le Château	rue des tilleuls	100	220	15	153 620 €
		80	230	10	
Dompriel					356 161 €

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler sur le point présenté.

N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

### 2.3.2 Programme de travaux

221018-01

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente les propositions de programme de travaux élaborées par la commission travaux.

Il rappelle que le schéma directeur d'alimentation en eau potable, validé lors du comité du 14 juin 2022, est un véritable outil de programmation et de gestion qui a déterminé des travaux à réaliser selon les priorités suivantes :

Priorité	Longueur canalisation (en km)
Court terme (0 - 3 ans)	35,32
Moyen terme (4 - 8 ans)	86,00
Long terme (8 - 15 ans)	167,12
<b>Total</b>	<b>288,45</b>

Il présente les différents plans pluriannuels de renouvellement (canalisation, ouvrages autres travaux prioritaires) qui en découlent :

Désignation	Estimation (en € HT coût 2021)
Renouvellement des canalisations	9 189 530,00
Travaux sur ouvrages	900 000,00
Autres travaux	682 000,00
<b>Total</b>	<b>10 771 530,00</b>

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président convient que cette programmation de 10 771 530 € HT, bien que concordante avec le schéma directeur, est bien au-delà du programme annuel habituel d'investissement du SIEHL. Il ajoute que cette proposition impose une réflexion sur son financement et notamment sur l'évolution du prix de l'eau.

M. le Président précise qu'il convient effectivement de lancer une réflexion avant toute validation du comité. La question est donc comment faire « collectivement » tout en restant accessible pour les abonnés ? Il expose notamment que les ventes d'eau en gros qui ont des tarifs qui ne peuvent aujourd'hui assumer cette programmation de travaux, doivent être réévaluées.

Il rappelle que cette proposition est issue des besoins en investissement qui ont été pointés par le schéma. En effet à ce jour, le taux de renouvellement du SIEHL est d'un peu moins de 1% l'an dernier, alors que le schéma préconise un peu plus de 2%.

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

- ❖ M. Charles PIQUARD (Osse) demande à ce que ces chiffres soient transmis en commune afin de pouvoir justifier ces augmentations auprès des conseillers et des abonnés.  
M. le Président valide cette proposition sous réserve d'avoir tous les éléments financiers en main (partenaires financiers etc...)
- ❖ M. Guillaume AYMONIN (Epeugney) dit que cette augmentation n'est pas négligeable et que dans le contexte actuel, il faudrait peut-être revoir à la baisse les travaux préconisés car les abonnés

connaissent aujourd'hui des augmentations de tous les côtés. Il craint que les impayés supérieurs à 5 000€ présentés précédemment n'augmentent également.

M. le Président comprend la remarque mais rappelle que le schéma a préconisé des travaux en fonction de la vétusté du réseau. M. le Président réaffirme la nécessité de lancer une réflexion financière tout en rappelant que le syndicat se doit d'être responsable vis-à-vis des choix qu'il retiendra et ainsi de transmettre des infrastructures saines pour les générations futures.

❖ M. Yannis TATTU (Longechaux) rappelle que les recherches de fuite avaient été suspendues lors du Covid et demande ce qu'il en est actuellement.

M. le Président indique que les recherches de fuites sont un point récurrent évoqué lors des réunions trimestrielles et qu'elles restent une priorité pour le syndicat qui insiste auprès du délégataire pour qu'il soit plus vigilant.

Les recherches de fuites ont repris et le rendement de 2021 le démontre bien. En effet, le rendement du RPQS de 2021 est à 74.5% alors que le grenelle impose 66%. M. le Président précise que les 74.5% correspondent à une moyenne entre le rendement du SIEHL et le rendement sur CUGBM, mais qu'au réel celui du SIEHL est un peu plus favorable actuellement que celui de CUGBM.

N'ayant pas d'autres remarques, M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente aux délégués le pré-programme de travaux 2023 pour environ 1 232 730€ HT :

Désignation	Réseau	Longueur canalisation (en ml)	Branchement	Estimation (en € HT coût 2021)
Charnay	Distribution	150	5	42 400,00 €
Les Premiers Sapins	Feeder	1 100	6	242 000,00 €
Lods	Distribution	100	6	35 200,00 €
Orchamps-Vennes	Feeder / Distribution	2 485	31	763 130,00 €
Vennes / Guyans-Vennes	Feeder		Accélérateur	150 000,00 €
		<b>3 835</b>	<b>48</b>	<b>1 232 730,00 €</b>

Il sollicite les délégués afin de valider la consultation des études pour les travaux présentés.

M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président présente un pré-programme de travaux de renouvellement du réseau pour 2023 de 1 232 730.00€ HT.

Il propose aux délégués de valider le lancement de la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre pour 2023.

L'exposé du 3<sup>ème</sup> Vice-Président entendu, le Comité Syndical à l'unanimité :

- autorise M. le Président à engager la procédure de passation du marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux 2023
- dit que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2022 compte 2315.
- autorise M. le président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir.

M. le Président remercie M. le 3<sup>ème</sup> Vice-Président, les membres de la Commission et M. Matthieu CAPRANI, technicien du syndicat pour la préparation des marchés, leur suivi et leur évaluation ainsi que les propositions faites pour l'entretien et le renouvellement du patrimoine du syndicat.

#### **2.4 Commission « Contrôle Financier »**

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président fait un point sur la réunion de la Commission Contrôle Financier du 18 juillet 2022.

Il indique que le SIEHL a missionné le Bureau d'étude KPMG pour réaliser un contrôle financier du délégataire. Celui-ci a demandé une liste d'éléments à Gaz et eaux permettant d'effectuer le contrôle.

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président précise que pour l'instant, des éléments partiels du délégataire ont été reçus par KPMG, notamment : les bulletins de l'ARS sur 2021, les renouvellements électromécaniques, l'état des fonds de renouvellement, la liste des accessoires hydrauliques renouvelés, la liste des branchements renouvelés, la fiche d'actualisation des prix, le détail des recettes, le montant des travaux, le détail des charges d'énergie, de personnel et de sous-traitance.

Ces documents sont en cours d'analyse et une restitution plus complète sera faite ultérieurement.

M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

M. le Président remercie M. le 4<sup>ème</sup> Vice-Président, les membres de la Commission et les agents du syndicat pour le travail réalisé.

### **3. Point sur les interconnexions et les futures adhésions**

#### **3.1 Avec le SIAEP des Combes (Fuans / Fournets-Luisans / les Combes)**

M. le Président indique que suite à la réception de l'arrêté préfectoral du 25 mars 2022 portant décision d'examen au cas par cas, un recours du SIEHL a été déposé.

Après avoir rencontré le Préfet le 14 juin 2022, un arrêté préfectoral du 16 juin 2022 est venu abroger la décision du 25 mars 2022.

Les travaux sont donc en cours.

	Entreprise	Montant	Date de démarrage
LOT 1 : canalisation Orchamps-Vennes – Bâche de 600 m <sup>3</sup>	VERMOT	399 476.75€	15/07/2022
LOT 2 canalisation Bâche de 600 m <sup>3</sup> - les loges	VERMOT	676 542.00€	15/07/2022
LOT 3 : canalisation – les loges -Réservoir du Grand Mont	CHOPARD LALLIER	539 192.00€	15/07/2022
LOT 4 : Génie Civil/Electromécanique	CLAUZEL/GAZ-ET-AUX /PELLEGRINI	749 937.00€	13/07/2022

M. le Président informe les délégués que cette interconnexion a fait l'objet d'un reportage pour l'édition régionale de France 3 du 27 septembre 2022 (19h).

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

M. le Président remercie M. Matthieu CAPRANI, technicien du syndicat pour l'élaboration du recours et M. Thierry DEFONTAINE pour sa supervision sur ce dossier. Il souligne également l'excellente coopération avec M. Jean-Charles VIPREY Président et les élus du SIE des Combes.

#### **3.2 Avec les communes de Landresse et d'Ouvans**

M. le Président présente aux délégués l'état d'avancement de ce dossier. Les travaux sont terminés exceptés les raccordements.

M. le Président précise qu'à ce jour, et au vu des projets de DGD proposés, les entreprises n'ont pas sollicité d'indemnité au titre de la théorie de l'imprévisibilité. Il rappelle qu'elles devaient justifier d'un déficit et non d'une baisse de marge pour y prétendre.

Pour finaliser l'adhésion de ces communes au 1<sup>er</sup> janvier 2023, un relevé des compteurs va être effectué.

Les communes d'Ouvans et de Landresse bénéficieront d'une vente d'eau en gros au tarif fixé par délibération. Il rappelle qu'une délibération du SIEHL du 21 octobre 2015 fixe le tarif des ventes d'eau exceptionnelles sur le prix d'un abonné qui consomme 120 m<sup>3</sup>, figurant dans le Rapport Annuel du Délégué (RAD) de l'année N-1, soit 2.76063 € TTC le m<sup>3</sup> en 2021.

Il précise qu'une clé de répartition du tarif de ventes d'eau exceptionnelles pour les communes non adhérentes a été fixée selon les modalités suivantes : un coefficient de 1.58 (soit 58%) pour la part qui revient à la société Gaz et Eaux et un coefficient de 1.42 (soit 42%) pour la part qui revient au SIEHL.

Il convient de fixer les tarifs pour le 1<sup>er</sup> janvier 2023, puis de valider la reprise des résultats et des biens au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

### **3.3 Syndicat de Vellerot les Vercel :**

M. le Président rappelle que le Syndicat de Vellerot-les-Vercel a lancé son schéma directeur. Le SIEHL a été convié pour un retour sur les phases 1 et 2, le 27 septembre dernier.

Il présente en quelques chiffres le résultat de ces deux phases :

- Sur 30 000 m<sup>3</sup>/an vendus, 70 % des consommations sont agricoles
- 155 abonnés
- 9 km de réseau
- Rendement : 66 % en 2020 et 86 % en 2021 suite à des réparations de fuites
- Besoins futurs stables (120 à 150 m<sup>3</sup>/jour)
- Travaux réalisés : 760 ml de canalisations pour environ 109 000 € HT

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler. N'ayant aucune question, il les remercie de leur attention.

## **4. Finances/budget**

### **4.1 Décision Modificative Budgétaire N°1 : prise en compte du reversement des subventions perçues par le SIEHL aux collectivités concernées**

221018-02

M. le Président indique que dans le cadre des opérations comptables des comptes de tiers, il convient de reverser les subventions perçues pour le compte des collectivités à ces dernières.

Le budget primitif 2022 pour les interconnexions avait été voté le 11 février 2022 comme suit :

Imputations comptables du SIEHL :	Dépenses		Imputations comptables du SIEHL :	Recettes RAR +BP 2022
	Payé en 2021	RAR +BP 2022		
45811 SIAEP DES COMBES	13 470.28€	2 768 525€	45821 SIAEP DES COMBES	2 781 995.00€
45812 OUVANS	15 103.74€	977 397€	45822 OUVANS	992 500.00€
45813 LANDRESSE	9 907.70€	561 905€	45823 LANDRESSE	571 812.00€
	38 481.72€	4 307 827€		4 336 307.00€

M. le Président expose, suite à une réunion avec la trésorerie, qu'il convient de reverser l'intégralité des subventions aux collectivités et leur mandater l'intégralité des travaux payés.

Il propose aux délégués de valider la décision modificative suivante :

<b>EXPLOITATION (fonctionnement) inchangées</b>		
<b>DEPENSES inchangées</b>		<b>Prévisions budgétaires</b>
011	Charges à caractère général	210 000.00
012	Charges de personnel	185 000.00
65	Indemnités des Elus	50 000.00
66	Charges financières (intérêts)	104 065.00
67	Annulation titres et indemnités de récoltes	56 000.00
68...	Provisions pour dépréciation	4 950.00
022	Dépenses imprévues	30 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
042	Amortissements des biens	1 500 000.00
<b>Total</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>2 140 015,00</b>

<b>RECETTES inchangées</b>		<b>Prévisions budgétaires</b>
70	Ventes d'eau + VEG	2 671 050.00
75	Bail emphytéotique et PASRAU	2.00
042	Amortissements subventions	250 000.00
<i>Sous -Total</i>	<i>RECETTES</i>	<i>2 921 052.00</i>
002	Excédent antérieur reporté 2021	3 547 976.62
<b>Total</b>	<b>RECETTES</b>	<b>6 469 028.62</b>

<b>INVESTISSEMENT/ DEPENSES</b>		<b>BP 2022</b>	<b>DM N°1</b>	<b>BP 2022 +DM N°1</b>
20	Forages Lods et Montgesoye +schéma directeur	149 791.00	0.00	149 791.00
21	Matériels : échelles vannes surpresseurs raccords (marchés de télégestion et d'équipements) + équipements informatiques	1 136 850.00	0.00	1 136 850.00
23	Travaux sur réservoirs et sur réseaux	4 126 224.00	0.00	4 126 224.00
16	Remboursement du capital des emprunts	714 020.00	0.00	714 020.00
45811	Interconnexion SIAEP Plateau des Combes	2 768 525.00	742 000.00	3 510 525.00
45812	Interconnexion Ouvans	977 397.00	497 000.00	1 474 397.00
45813	Interconnexion Landresse	561 905.00	360 000.00	921 905.00
041	Opérations patrimoniales (régularisation imputations-intégration des biens) sur proposition de M. le trésorier	1 000 000.00	0.00	1 000 000.00
040	Amortissement des subventions	250 000.00	0.00	250 000.00
<b>TOTAL dépenses d'investissement</b>		<b>11 685 012.00</b>	<b>1 599 000.00</b>	<b>13 284 012.00</b>

<b>INVESTISSEMENT/ RECETTES</b>		<b>BP 2022</b>	<b>DM N°1</b>	<b>BP 2022 +DM N°1</b>
1068	Affectation de Résultat	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (Département – Agence de l'eau-Participation aux surdimensionnements)	2 043 876.00	0.00	2 043 876.00
23		200 000.00	200 000.00	200 000.00
16		800 000.00	0.00	800 000.00

45821	2 781 995.00	2 781 995.00	742 000.00	3 523 995.00
45822	992 500.00	992 500.00	497 000.00	1 489 500.00
45823	571 812.00	571 812.00	360 000.00	931 812.00
040	1 500 000.00	1 500 000.00	0.00	1 500 000.00
041	1 000 000.00	1 000 000.00	0.00	1 000 000.00
021	0.00	0.00	0.00	0.00
001	1 859 902.86	1 859 902.86	0.00	1 859 902.86
<b>TOTAL recettes d'investissement</b>		<b>11 750 085.86</b>	<b>1 599 000.00</b>	<b>13 349 086.86</b>

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.  
N'ayant aucune question, il les invite à valider cette DM N°1.

M. le Président présente la Décision Modificative Budgétaire N°1 du budget primitif 2022 au comité syndical :

Compte	Dépenses d'investissement	Compte	Recettes d'investissement
45811	+ 742 000.00	45821	+ 742 000.00
45812	+ 497 000.00	45822	+ 497 000.00
45813	+ 360 000.00	45823	+ 360 000.00
<b>Total</b>	<b>+ 1 599 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>+ 1 599 000.00</b>

Après en avoir débattu, le Comité syndical approuve, à l'unanimité, la DM n°1 du BP 2022 suivante :

Section d'exploitation (Fonctionnement) : inchangée

Recettes	:	6 469 028.62€
Dépenses	:	2 140 015.00€

Section d'investissement (BP + DM N°1) :

Recettes	:	11 750 085.86€
		<b>+1 599 000.00€</b>
		13 349 085.86€

Dépenses	:	11 685 012.00€
		<b>+1 599 000.00€</b>
		13 284 012.00€

❖ Départ des deux délégués d'Epeugney

#### **4.2 Tarifs Ouvans Landresse à compter du 1er janvier 2023**

M. le Président précise que le SIEHL a sollicité le cabinet KPMG pour déterminer le tarif des communes d'Ouvans et Landresse.

##### **4.2.1 Tarifs Ouvans**

**221018-03**

Considérant les travaux à réaliser sur le réseau et les ouvrages d'eau potable fixés par le schéma directeur de la Commune d'Ouvans, M. le Président présente aux délégués le tarif qui sera appliqué à la commune d'Ouvans :

	Tarifs SIEHL votés le 14 juin 2022	Impact des travaux Ouvans -tarif figé sur 12 ans	Tarifs Ouvans du 1 <sup>er</sup> /01/2023 au 30/09/2023 (hors part délégataire)
Part fixe	19.38€	<b>0.00€</b>	19.38€
Tranche 1	0.7594 €	<b>1.18€</b>	1.9394€
Tranche 2	0.7540 €	<b>0.5676€</b>	1.3216€
Tranche 3	0.7212 €	<b>0.7446€</b>	1.4658€

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les invite à valider les tarifs appliqués à la commune d'Ouvans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*M. le Président expose aux délégués la procédure qui a permis de déterminer le tarif pour la commune d'Ouvans, notamment la prise en compte des travaux à réaliser sur le réseau et les ouvrages d'eau potable fixés par le Schéma Directeur de la Commune.*

*L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :*

- *Approuve l'application d'un tarif supplémentaire par tranche en raison de l'impact des travaux issus du schéma directeur*
- *Dit que ces tarifs supplémentaires seront figés sur 12 ans*
- *Valide l'application des tarifs eau validés par délibération du 14 juin 2022 du SIEHL*
- *Approuve les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :*

	<i>Tarifs SIEHL votés le 14 juin 2022</i>	<b><i>Impact des travaux Ouvans - tarif figé sur 12 ans</i></b>	<i>Part syndicale Tarifs Ouvans du 1<sup>er</sup>/01/2023 au 30/09/2023 (hors part délégataire)</i>
<i>Part fixe annuelle par compteur</i>	19.38€	<b>0.00€</b>	19.38€
<i>Le m<sup>3</sup> d'eau :</i>			
<i>Tranche 1 *De 0 à 300 m<sup>3</sup></i>	0.7594 €	<b>1.18€</b>	1.9394€
<i>Tranche 2 *De 301 à 1 500 m<sup>3</sup></i>	0.7540 €	<b>0.5676€</b>	1.3216€
<i>Tranche 3 *Au-delà de 1 500 m<sup>3</sup></i>	0.7212 €	<b>0.7446€</b>	1.4658€

#### 4.2.2 Tarifs Landresse

**221018-04**

Considérant les travaux importants déjà réalisés sur le réseau de la commune, M. le Président présente aux délégués le tarif qui sera appliqué à la commune de Landresse :

	Tarifs SIEHL votés le 14 juin 2022
Part fixe	19.38€
Tranche 1	0.7594
Tranche 2	0.7540
Tranche 3	0.7212

M. le Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

N'ayant aucune question, il les invite à valider les tarifs appliqués à la commune de Landresse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

*M. le Président expose aux délégués la procédure qui a permis de déterminer le tarif pour la commune de Landresse, notamment le fait que d'importants travaux sur le réseau ont été réalisés par la commune.*

*L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité:*

- *Approuve l'application des tarifs du SIEHL votés le 14 juin 2022 à Landresse*
- *Valide les tarifs eau de la période du 01/01/2023 au 30/09/2023 pour Landresse comme suit :*

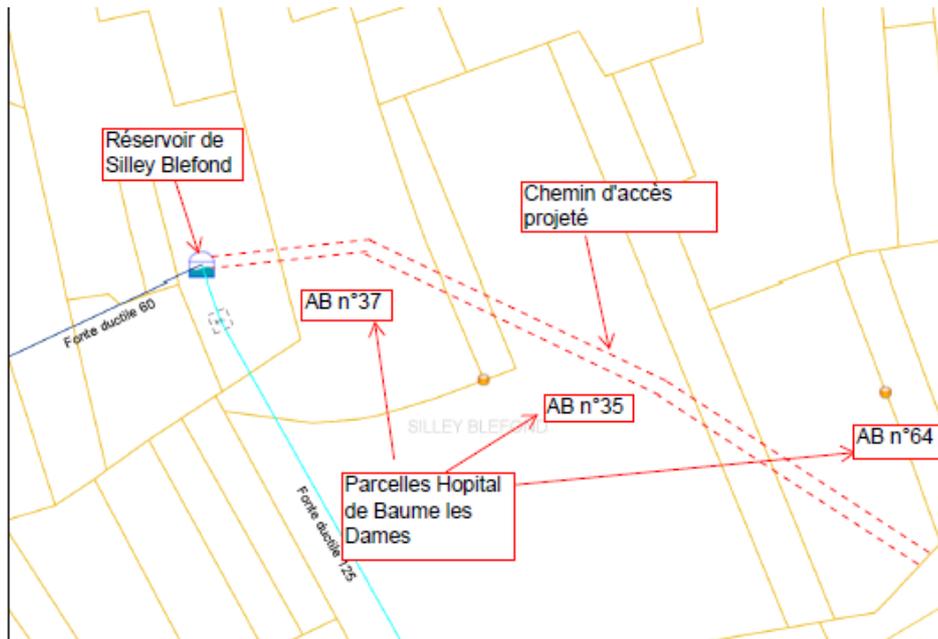
	<i>Part syndicale à compter du 01/01/2023</i>
<i>Part fixe annuelle par compteur</i>	19.38€
<i>Le m<sup>3</sup> d'eau :</i>	0.7594 €

Tranche 1	*De 0 à 300 m <sup>3</sup>	
Tranche 2	*De 301 à 1 500 m <sup>3</sup>	0.7540 €
Tranche 3	*Au-delà de 1 500 m <sup>3</sup>	0.7212 €

## 5. Patrimoine : acquisition des parcelles AB35-AB37 et AB64 à Silley-Bléfond

221018-05

M. le Président rappelle aux délégués que le SIEHL est compétent en matière de gestion et réhabilitation des réservoirs d'eau potable et que dans ce cadre, il convient d'acquérir les parcelles AB35, AB37 et AB64 sises Silley-Bléfond appartenant au Centre Hospitalier de Baume-les-Dames.



Les délégués sont invités à se prononcer sur ces acquisitions.

M. le Président expose aux délégués que le SIEHL est compétent en matière de gestion et réhabilitation des réservoirs d'eau potable.

Il présente les parcelles à acquérir.

L'exposé de M. le Président entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition des parcelles suivantes :

Sect.	N°	Superficie		Appartenant à	Prix
		ha	ca		
AB	35	40	45	Centre Hospitalier de Baume-les-Dames	1 500€
AB	37	17	38	Centre Hospitalier de Baume-les-Dames	
AB	64	10	00	Centre Hospitalier de Baume-les-Dames	

- Décide l'acquisition de ces parcelles pour la somme de 1 500€ hors frais de notaire

- Précise que les crédits sont inscrits au BP 2022- chapitre 22 compte 2111

- Dit que les frais de bornage et de publicité foncière sont à la charge du SIEHL

- Autorise M. le Président, à signer tous les documents nécessaires.

## 6. Ressources Humaines : présentation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

221018-06

M. le Président indique aux délégués que le document unique d'évaluation des risques professionnels doit être réalisé dans toutes collectivités ayant du personnel.

Cette obligation de l'employeur a pour objectif d'identifier l'ensemble des risques auxquels est exposé le personnel afin de mettre en place un plan d'action visant à les réduire, voire les supprimer :

- Réduire le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles
- Améliorer les conditions de travail
- Sensibiliser les élus et les agents sur les questions de santé et de sécurité au travail
- Mettre en place une démarche de prévention des risques pérenne
- Répondre aux obligations réglementaires

Un recensement des risques auxquels les agents sont exposés a été réalisé. Chaque risque identifié est analysé sur la base des critères définis et hiérarchisé en fonction de leur importance. Ce classement sert de base de travail à la construction du plan d'action.

La synthèse indique :

- Les risques maîtrisés
- Les risques standards avec amélioration possible
- Les risques moyens avec amélioration à apporter
- Les risques augmentés avec amélioration impérative
- Les risques élevés avec amélioration sans délai

Ce DUERP a été soumis pour avis au Comité technique du Centre de Gestion.

M. le Président invite les délégués du Comité Syndical, au vu du document transmis en pièce jointe de la convocation à émettre ou non, leur remarque.

- ❖ *M. Joseph BULAS (Pierrefontaine Les Varans) demande pourquoi le risque asphyxie ne paraît pas dans ce DUERP alors que les techniciens peuvent évoluer dans des milieux confinés (puits, fosses, réservoirs, ...).*

*M. le Président précise que le SIEHL a délégué l'exploitation des ouvrages à Gaz et Eaux, et que de ce fait, il n'est pas dans les missions des techniciens de travailler en milieu confiné.*

*Vu le Code du travail, notamment ses articles L4121-3 et R4121-1 et suivants,  
Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L811-1,  
Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,  
Considérant l'accompagnement du Centre de de gestion de la fonction publique territoriale du Doubs,  
Vu la consultation en cours du Comité technique en date du 20 septembre 2022,  
M. le Président rappelle au Conseil Syndical que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.  
Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.  
Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.  
Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en matière d'hygiène et de sécurité du travail.  
Sa réalisation permet ainsi :*

- *de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,*
- *d'instaurer une communication sur ce sujet,*
- *de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,*
- *d'aider à établir un programme annuel de prévention.*

*Le document unique doit être mis à jour en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de*

travail. Il relève de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Plus largement, le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le document unique sera consultable par tous les agents.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions annexés à la présente délibération
- d'approuver l'engagement de l'autorité territoriale à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique

## 7. Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable : RPQS 2021

M. le Président rappelle que conformément à la délibération 210720-14 du Comité Syndical déléguant au Bureau la validation du RPQS, ce dernier a été validé lors de la séance du 11 juillet 2022. Ce point est présenté à titre d'information à l'ensemble des délégués.

M. le Président donne la parole à M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de ce dossier.

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président présente les grandes lignes du RPQS 2021.

Pour rappel, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est destiné à l'information des usagers et à la transparence de la gestion du service.

Le réseau en quelques chiffres :

- 1 189 km de canalisations (913 km pour le SIEHL)
- 50% de Feeder – 50% de distribution
- 88 réservoirs et 22 surpresseurs ou accélérateurs
- 57 722 habitants (habitants du SIEHL, de CUGBM et des ventes d'eau en gros)
- 23 735 abonnements

Les volumes :

- 5 144 346 m<sup>3</sup> produits
- 312 002 m<sup>3</sup> importés depuis le syndicat des eaux de Froidefontaine
- 5 278 736 m<sup>3</sup> mis en distribution

Pour un rendement 2021 : 74.50% (CUGBM et SIEHL)

Le tarif de l'eau pour 120 m<sup>3</sup>, basé sur le tarif de la tranche 1 (< à 300 m<sup>3</sup>) :

	Prix unitaire	Montant pour 120 m <sup>3</sup>
<b>au 1er janvier 2022</b>		
<b>Part collectivité HT</b>		
part fixe annuelle (PF)	<b>19,38</b>	19,38
part proportionnelle (PP)	<b>0,7594</b>	91,13
<b>total collectivité</b>		<b>110,51</b>
<b>Part délégataire HT</b>		
part fixe annuelle (PF)	<b>62,68</b>	62,68
part proportionnelle (PP)	<b>0,8344</b>	100,13

<b>total délégataire</b>		<b>162,81</b>
total eau potable hors taxes et redevances		<b>273,32</b>
<b>part Agence de l'eau HT</b>		
préservation des ressources en eau	<b>0,059</b>	7,08
lutte contre la pollution	<b>0,2800</b>	33,60
<b>TVA 5,5%</b>		17,28
<b>TOTAL eau TTC pour 120 m<sup>3</sup> (D102.0)</b>		<b>331,27</b>
<b>répartition hors taxes et redevance</b>	<i>fixe</i>	<i>variable</i>
part collectivité	19,38	91,13
part exploitant	62,68	100,13
total	<b>82,06</b>	<b>191,26</b>
<b>taxes et redevances</b>		<b>58,71</b>
% part fixe (arrêté 06.08.2007)*	24,7%	
<b>prix TTC au m<sup>3</sup> (D102.0)</b>		<b>2,76</b>

#### INDICATEURS DU DÉCRET du 2 mai 2007

		2021	Objectifs
D101.0	habitants desservis (nbre)	<b>57 722</b>	
VP.056	nombre d'abonnements	<b>23 735</b>	
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	<b>100</b>	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	<b>100</b>	100%
D102.0	prix TTC au m3 pour 120 m3 au 01.01.2022(€)	<b>2,76</b>	
VP.077	linéaire réseau (hors branchements) en km	<b>1 188,7</b>	
P104.3	rendement du réseau	<b>74,5</b>	Grenelle 2 (66.93%)
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (de 0 à 120)	<b>118</b>	120
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux (SIEHL sur 940 km)	<b>0,85 %</b>	
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	<b>80</b>	100%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	<b>3,21</b>	Contrat DSP 2.9
D151.0	délai maximal d'ouverture des branchements (jour)	<b>1</b>	
P155.1	taux de réclamation (nbre/1'000 clients)	<b>10,66</b>	
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	<b>1,39</b>	

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président demande aux délégués présents s'ils ont des remarques à formuler.

- ❖ M. Hervé KOVACIC (Gonsans) demande si au vu des indicateurs présentés, l'objectif contractuel du rendement est atteint.

M. le 2<sup>ème</sup> Vice-Président indique que le rendement n'est pas un objectif du contrat DSP. Il précise que l'ILP, quant à lui, est un objectif du contrat. Ce dernier ne doit pas dépasser 2.9.

Une pénalité peut être appliquée, si et seulement si, l'ILP est supérieur à 2.9 deux années consécutives.

Cela est le cas pour 2020 et 2021 avec un taux respectif de 3.72 et 3.21.

Toutefois, l'année 2020 a été marquée par une période où le plan de continuité d'activité du délégataire a été activé pendant le confinement, dû à la crise de la COVID 19. L'absence de recherche préventive de fuites durant cette période a contribué à l'augmentation de l'ILP.

C'est pourquoi, en concertation avec CUGBM, il a été décidé de manière exceptionnelle de ne pas appliquer les pénalités dues.

## 8. Questions diverses :

M. le Président propose éventuellement d'examiner des questions diverses en fonction de l'actualité.

- **Calendrier :**

Dates des prochaines séances : **le lundi 19 décembre 2022 à 20h00 (DOB)**

**le jeudi 16 février 2023 à 20h00 (Budget)**

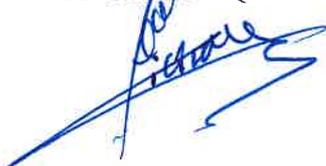
M. le Président indique que six délibérations ont été prises au cours de cette séance :

NUMERO	OBJET	
221018-01	Travaux - Programme de travaux 2023 : validation du lancement des études MOE 2023	Approuvée
221018-02	Finance/Budget : Décision Modificative Budgétaire N°1 : prise en compte du reversement des subventions perçues par le SIEHL aux collectivités concernées	Approuvée
221018-03	Finance/Budget : Tarifs eau Ouvans au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Approuvée
221018-04	Finance/Budget : Tarifs eau Landresse au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Approuvée
221018-05	Patrimoine : acquisition des parcelles AB35-AB37 et AB64 à Silley-Bléfond	Approuvée
221018-06	Ressources Humaines : Document Unique d'évaluation des risques professionnels	Approuvée

M. le Président tient à remercier tous les délégués présents pour leur participation. Il remercie également M. le Maire et les élus de la commune Des Premiers Sapins pour leur accueil.

La séance est levée à 21h45

Le Secrétaire,  
M. Charles PIQUARD



Le Président,  
M. Philippe BOUQUET

